

## Conseil Municipal du Mardi 06 février 2024 à 20h00

### Délibération N° 2024/008

Date de la convocation : 30 janvier 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 1

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Sophie PAIN procuration à Alexis LEON, Caroline CLAVÉ, Marie DOINEL

Absents : Dior DEMEULENAERE-SENE, François NICOLAS,

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Caroline GARRIGUES

## OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION 2023-053 ET DE LA PIECE ANNEXEE : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération N°2023-053 du 28 novembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la modification de son règlement intérieur mis à jour suite à son installation.

Par courrier du 09 janvier 2024, reçu en mairie le 12 janvier 2024, Monsieur le Préfet a émis un recours gracieux, dans le cadre du contrôle de la légalité, à l'encontre de la délibération d'approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal en arguant qu'à l'article 10 du règlement : secrétariat de séance ; une irrégularité est constatée concernant la nomination d'un ou plusieurs conseillers municipaux pour remplir les fonctions de secrétaire.

En effet, il explique qu'au regard de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est le Conseil Municipal et non Madame la Maire qui nomme un ou plusieurs conseillers municipaux pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément à la demande de Monsieur le Préfet, il convient donc de procéder au retrait de ladite délibération et du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De retirer la délibération 2023-053 du 28 novembre 2023,
- De retirer le règlement intérieur du conseil municipal du 28 novembre 2023 annexé à la délibération mentionnée ci-dessus
- De présenter le règlement intérieur rectifié lors de la prochaine séance du conseil municipal pour approbation.

La secrétaire de séance,  
Conseillère municipale,

Caroline GARRIGUES



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Caroline", written over the printed name.

Transmis en Préfecture : 07 février 2024

Affichage : 07 février 2024

Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

